

## Monographie

**Titre du projet :** Classe « musique » de pratique vocale adaptée

**Coordonnées de l'établissement :**

Ecole élémentaire de la Canardière - Réseau Ambition Réussite Lezay-Marnésia (devenu ECLAIR)  
59, rue de la Canardière  
67100 Strasbourg  
tél. : 03.88.39.58.82  
mél. : ce.0672645L@ac-strasbourg.fr

**Durée de l'expérimentation (préciser entre parenthèses, l'année de lancement de l'expérimentation) :** 5 ans (2006)

**Porteur du projet :** Partenariat Education nationale - Ville de Strasbourg - Conservatoire de Strasbourg

**Nom, prénom :** Marlier Philippe

**Fonction :** directeur de l'école élémentaire de la Canardière

**Classe(s) concernée(s) :** CE1, CE2, CM1 et CM2 (environ 15 élèves par niveau)

**Disciplines concernées :** éducation musicale – pratique vocale et chant choral

**Cette expérimentation touche (cochez la ou les cases concernées) :**

- Les horaires disciplinaires
- Les programmes
- La structure de l'établissement

**Résumé du projet :**

Le dispositif classe « musique » de l'école de la Canardière propose aux élèves du réseau d'éducation prioritaire Lezay-Marnésia une formation musicale soutenue dédiée à la pratique vocale et au chant choral dans une organisation articulant temps scolaire et périscolaire en partenariat avec la Ville de Strasbourg. Cette classe s'adresse à des enfants particulièrement motivés par la pratique du chant et qui souhaitent bénéficier d'une formation reconnue s'appuyant sur l'expertise du Conservatoire à Rayonnement régional de Strasbourg. Initialement recrutés en CE1, les élèves poursuivent leur formation jusqu'en CM2 où un examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle est organisé. Un livret personnel de compétences musicales permet le suivi et la validation des compétences acquises. Ce livret offre également la possibilité de différer la validation du 1<sup>er</sup> cycle au collège de secteur où un dispositif analogue de 2<sup>nd</sup> cycle a été mis en place.

**Sommaire**

- I) Constats de départ et objectifs du projet
- II) Modalités d'organisation retenues
- III) Cadre et acteurs de l'expérimentation
- IV) Evolution du dispositif durant l'expérimentation
- V) Indicateurs choisis et résultats obtenus

VI) Eléments du projet transférables

**Annexes :**

- exemplaire du livret de compétences musicales
- articles scientifiques
- dossier de presse

## I) Constats de départ et objectifs du projet

Plusieurs constats liés au contexte d'éducation prioritaire sont à l'origine de ce projet. Tout d'abord, les difficultés récurrentes observées dans les domaines de l'apprentissage de la langue française (langue orale, lecture, écriture) et du vivre ensemble ont conduit l'école de la Canardière et l'ensemble des établissements du réseau Lezay-Marnésia à en faire les axes de travail prioritaires des projets d'écoles et de réseau. Une des approches retenues a été la mise en place du chant et en particulier du chant choral dès l'école maternelle afin de contribuer très tôt au développement des compétences en langue orale et des compétences transversales utiles aux autres apprentissages (mémorisation, focalisation de l'attention, respect de la règle et de l'autre...). L'action du professeur chargé de mission musique pour le réseau a permis d'installer ces pratiques et d'engager des partenariats artistiques avec des ensembles de qualité tels que *l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg*. Il faut noter à ce sujet que les familles et les élèves fréquentent très peu les structures culturelles conventionnelles (les salles de spectacle, le *Conservatoire...*) et notamment les structures du quartier (la scène nationale de musique et de danse *Pôle Sud* et son école de musique).

Dans ce contexte, un projet visant à la fois l'accès à la culture et le développement de compétences au bénéfice des apprentissages fondamentaux a été mis en place sous la forme d'un cursus musical intégré à l'école et pouvant conduire à la validation d'acquis par le *Conservatoire de Strasbourg*. L'absence de classes à horaires aménagés dans le domaine de la voix et le faible coût de l'instrumentation dans ce domaine ont conforté le choix de la pratique vocale.

### Objectifs du dispositif :

- ouvrir une voie gratifiante d'épanouissement et de formation dans le domaine musical
- offrir aux élèves du secteur d'éducation prioritaire un dispositif valorisant, reconnu et validé, visant l'excellence sans élitisme
- permettre l'accès à un cursus qualifiant et complémentaire aux apprentissages
- apporter une plus-value pédagogique notamment :
  - sur les apprentissages fondamentaux en développant des compétences transversales : attention, écoute, concentration, mémorisation, respect des règles, esprit de groupe...
  - sur l'apprentissage de la lecture et de la langue : volet phonologique, codage-décodage, lecture de signes, relation oral-écrit...
  - sur la motivation en proposant un dispositif épanouissant ayant des retombées sur les apprentissages en matière d'apprentissage dans les différents domaines du socle commun.

Ce dispositif vise l'excellence sans élitisme social ou scolaire :

- l'excellence à travers notamment l'expertise et la validation externe des acquis par un organisme reconnu : le *Conservatoire de Strasbourg* ou à travers des partenariats avec des scènes nationales et des professionnels de la création artistique ;
- sans élitisme social ou scolaire car le dispositif est intégré à une école en éducation prioritaire et il est ouvert aux élèves du quartier ayant un appétit pour la pratique du chant, y compris ceux qui sont en difficulté scolaire, le niveau scolaire n'étant pas un critère de recrutement.

## **II) Modalités d'organisation retenues**

La formation, assurée par des enseignants spécialisés, est répartie sur le temps scolaire et hors temps scolaire à raison de :

- 1h45 à 2h15 de cours de formation musicale et de technique vocale sur le temps scolaire assurés par un enseignant de l'*Education nationale* diplômé du *Conservatoire* et affecté sur un poste partagé avec le collège de secteur,
- 0h45 à 1h de chant choral assuré, après la classe dans le cadre des activités péri-éducatives, par des intervenants qualifiés en musique de la *Ville de Strasbourg*.

Les cours de formation musicale et de chant choral concernent tout le groupe d'un niveau de classe donné à savoir environ 15 élèves. Les cours de technique vocale sont organisés en petits groupes d'environ 4 élèves afin de travailler l'instrument « voix ».

Parcours musical hebdomadaire de l'élève		CE1	CE2	CM1	CM2
sur temps scolaire	Formation musicale	1h	1h	1h30	1h30
	Technique vocale en petits groupes	45 min	45 min	45 min	45 min
hors temps scolaire	Chant choral	45 min	45 min	1h	1h
<b>TOTAL musique</b>		2h30	2h30	3h15	3h15

## **III) Cadre et acteurs de l'expérimentation**

La mise en œuvre du dispositif est le fruit du partenariat entre l'*Education nationale*, la *Ville de Strasbourg (Direction de l'enfance et de l'éducation)* et le *Conservatoire de Strasbourg*. Chaque institution contribue au projet de la manière suivante :

### **Éducation nationale**

L'*Éducation nationale*, *Rectorat de Strasbourg*, *Direction Académique du Bas-Rhin*, est partie prenante dans l'élaboration du dispositif et est responsable de son insertion dans le cadre scolaire. Elle favorise son application, son déroulement, son développement et veille à intégrer le cursus spécifique adapté dans les programmes d'enseignement général. Elle assure l'enseignement musical dévolu au temps scolaire en mettant à disposition de la classe « musique » un enseignant qualifié, dans le cadre du Pôle d'excellence dédié à la musique pour le Réseau Ambition Réussite Lezay-Marnésia. Par ailleurs, grâce à une personne ressource en animation musicale missionnée auprès des écoles primaires du Réseau Ambition Réussite, elle s'attache à promouvoir le dispositif, à le soutenir et à l'inclure dans une démarche globale d'accès à la culture musicale.

Moyens engagés (partagés avec le collège dans le cadre du Pôle d'excellence)

- un poste de professeur à temps complet pour l'enseignement et la coordination du dispositif,
- participation du professeur chargé de mission du Pôle d'excellence musique du réseau notamment pour développer les partenariats artistiques.

### **Ville de Strasbourg**

La *Ville de Strasbourg*, *Direction de l'enfance et de l'éducation*, participe au fonctionnement du projet sur la durée. Elle souscrit à un projet éducatif, artistique et culturel valorisant pour la collectivité et affirme son rôle déterminant d'acteur et de promoteur dans ce domaine. Elle inscrit son action et sa participation dans le cadre des activités péri-éducatives notamment, en mettant à disposition de la classe « musique » des intervenants qualifiés en charge de l'enseignement pour la partie hors temps scolaire. En outre, elle contribue au montage de projets artistiques et culturels des classes « musique ».

Moyens engagés : environ 15 000€/an pour un fonctionnement à pleine charge (CE1=>CM2) :

- 6h par semaine d'intervention (intervenants diplômés du Centre de Formation de Musiciens Intervenants)
- participation au financement du matériel, des déplacements, des droits d'entrée aux spectacles et de la reprographie des livrets de compétences musicales

### **Conservatoire de Strasbourg**

Établissement d'enseignement artistique contrôlé par l'État, le *Conservatoire de Strasbourg* apporte son expertise et son expérience. Il participe au recrutement et à l'évaluation des élèves. Il valide les acquis des élèves sur la base d'un livret de compétences établi à cet effet. Fort de sa pratique des « CHAM » (Classes à Horaires AMénagés), le *Conservatoire* vient étayer un dispositif dont il défend les principes. Il appuie ce projet novateur et participe à sa conception, sa mise en œuvre, son suivi. Dans ce contexte, il enrichit par ailleurs le Pôle d'excellence en tant que partenaire privilégié.

Moyens engagés : participation de professeurs référents

- concertation pour la mise en cohérence des enseignements du dispositif avec les programmes de l'école et du premier cycle d'initiation musicale du *Conservatoire*,
- participation aux jurys de recrutement à l'entrée et de validation des acquis en fin de cycle sur la base du livret de compétences
- suivi des productions des élèves.

Ce cadrage général permet de définir le rôle de chaque institution cependant, le fonctionnement du dispositif est régulé localement avec les différentes personnes impliquées sous l'impulsion du directeur d'école, en lien régulier avec des responsables et chargés d'organisation de la *Direction de l'enfance et de l'éducation* de la *Ville de Strasbourg* ainsi qu'avec les professeurs référents du *Conservatoire*. Les fortes contraintes d'organisation et le pilotage multi-institutionnel du dispositif entraînent l'école dans une dynamique d'ensemble se traduisant par un travail en équipe important, une nécessité de communication entre tous les acteurs du dispositif et un travail en projet avec de nombreux partenaires mais toujours en lien avec le programme de la classe.

### **Partenaires artistiques et culturels**

La mise en œuvre de projets artistiques et culturels dans les classes « musique » s'appuie sur différentes structures :

Le Ministère de la culture via la *Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC)* et le *Rectorat de Strasbourg* via la *Délégation académique à l'Action culturelle (DAAC)* apportent leur expertise quant à la mise en œuvre de projets artistiques et culturels dans les classes « musique » et plus généralement dans le Pôle d'excellence musique de la Meinau. Ces structures soutiennent également financièrement les projets en attribuant chaque année des subventions pour des intervenants reconnus.

La *Direction de la culture de la Ville de Strasbourg* contribue pour sa part à travers les différentes structures culturelles qu'elle gère ou qu'elle soutient (écoles de musique, Conservatoire, Orchestre Philharmonique....)

*Pôle Sud*, structure artistique associative de proximité, implantée dans le quartier de la Meinau et scène conventionnée pour la danse et la musique, ainsi que son école de musique soutiennent le projet en apportant leur contribution par des actions ou des échanges avec les classes « musique ». Un travail approfondi avec les élèves, construit dans la durée et orienté vers les musiques actuelles, a été initié en 2007.

*L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, l'Opéra du Rhin* et d'autres partenaires participent de manière ponctuelle ou plus régulière à l'ouverture culturelle des élèves à travers notamment la visite de scènes, de coulisses et d'ateliers de décors et de costumes ainsi que la participation à des concerts éducatifs et des répétitions d'orchestre.

*Voix de Strass*, chœur professionnel, intervient régulièrement auprès des élèves à travers des projets permettant de réunir chœurs d'enfants et chœurs d'adultes et de travailler plus spécifiquement l'instrument « voix ».

*Audiorama*, structure de production de musiques électro-acoustiques, intervient en direction des élèves pour développer l'écoute et l'appréhension des caractéristiques du son à travers le traitement électronique des enregistrements des sons de l'environnement et des restitutions sous forme de créations écrites ou improvisées.

*Le CFMI*, Centre de Formation des Musiciens Intervenants de Sélestat, propose chaque année au dispositif classe « musique » des étudiants de 2<sup>ème</sup> année pour la mise en place de projets à l'année avec interventions hebdomadaires.

Mus-e France, organisme de promotion de la pratique artistique à l'école auprès d'enfants des quartiers les moins favorisés, propose régulièrement des projets impliquant les classes « musique ».

*L'AMIA* (association des Amis de la Musique sur Instruments Anciens) a porté la création de l'opéra *Jean de la Lune* d'après l'œuvre de Tomi Ungerer. Ce projet ambitieux, développé sur deux années (2008-2010), a permis aux élèves de travailler sur le thème de la tolérance et de la rencontre des cultures avec leurs enseignants et différents intervenants professionnels : un compositeur, des musiciens, un metteur en scène, un chorégraphe et un scénographe. Cette création basée sur une œuvre originale écrite par un compositeur professionnel en lien avec les élèves des classes « musique » a donné lieu à des représentations à *Pôle Sud* en présence d'un orchestre baroque.

#### Moyens engagés :

- Plusieurs financements de projets avec artistes chaque année. La mise en place de ces partenariats artistiques et culturels est possible grâce au financement direct de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace (Ministère de la Culture) et aux subventions du type ACMISA ou classe à PAC.
- Financement de projets globaux plus ambitieux tels que la création de l'opéra *Jean de la Lune* portée par l'AMIA : plus de 60 000€ subventionnés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale en co-financement (Collectivités territoriales et Etat, en particulier Ministère de la Culture)

#### **IV) Evolution du dispositif durant l'expérimentation**

Le dispositif classe « musique » recrute les élèves à l'entrée en CE1 (comme les classes à horaires aménagés) sur test du potentiel vocal et de la motivation en présence de représentants du *Conservatoire*. Les élèves poursuivent leur cursus jusqu'en fin de CM2 où ils sont évalués sur la base du programme du premier cycle qu'ils ont suivi. Après quatre années d'évolution (de 2006 à 2010) où différentes formules d'organisation ont été essayées, le dispositif a trouvé depuis 2010 un équilibre de fonctionnement.

##### ***Recrutement, effectifs et validation de fin de cycle***

La capacité d'accueil du dispositif est de 20 élèves au maximum par niveau. Les élèves de CP des trois écoles élémentaires du quartier (Canardière, Fischart et Application) sont concernés par cette classe et peuvent passer le test d'entrée. Ces sélections sont organisées sur un calendrier proche de celui du *Conservatoire* concernant les CHAM. Au printemps, l'information est relayée aux familles à travers notamment une réunion de présentation du dispositif incluant une prestation des élèves déjà engagés. Par ailleurs, le travail du chargé de mission musique aussi bien dans les écoles maternelles qu'élémentaires permet la pratique du chant choral très tôt et le repérage des élèves ayant des capacités vocales et le goût pour le chant. La proposition de passage du test d'entrée est faite à tous les élèves et en particulier aux élèves repérés pour leur potentiel. Les tests, organisés sous forme d'auditions devant un jury composé de plusieurs professeurs (*Education nationale* et *Conservatoire*), se déroulent dans les semaines qui suivent la réunion. Il faut noter que les résultats scolaires ne sont pas un critère de recrutement.

Les élèves recrutés chaque année sont pour la grande majorité issus de l'école de la Canardière (~ $\frac{3}{4}$ ), un nombre réduit d'élèves viennent de l'école Fischart (~  $\frac{1}{4}$ ) et très peu d'élèves arrivent de l'école d'Application (1 à 2%). Le frein essentiel au recrutement se situe dans la difficulté pour les familles d'accepter le changement d'école. Après une première adaptation à la classe de CP où beaucoup d'apprentissages nouveaux et fondamentaux apparaissent, il est difficile pour les élèves et les familles d'accepter une nouvelle adaptation (changement d'école) à l'entrée en CE1. De plus, le quartier est géographiquement structuré en zones à fortes identités propres expliquant également les réticences au changement de secteur.

<b>EFFECTIFS</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>
Rentrée 2006	15	-	-	-
Rentrée 2007	18	13	-	-
Rentrée 2008	15	18	8	-
Rentrée 2009	13	13	16	8
Depuis la rentrée 2010	15 élèves par niveau du CE1 au CM2			

De 2006 à 2009, les élèves sont recrutés uniquement à l'entrée du dispositif c'est-à-dire en CE1. La déperdition constatée d'une année à l'autre relève quasiment exclusivement de déménagements des familles hors du secteur. Les familles concernées regrettent que leur enfant quitte le dispositif et trois d'entre-elles font le trajet encore un certain temps pour permettre à leur enfant de poursuivre la musique à l'école de la Canardière. Cette déperdition naturelle n'étant jamais compensée dans ces conditions, un recrutement à tous les niveaux est mis en place à partir de 2010 ce qui permet de stabiliser les effectifs à environ 15 élèves « musique » par niveau de classe. Ce choix conduit cependant à introduire une hétérogénéité du point de vue de la pratique musicale puisqu'un élève entré en cours de cycle n'a pas suivi le programme de ses camarades entrés en CE1. De plus, une réussite à l'examen de fin de cycle n'est pas réaliste pour les élèves entrés tardivement (CM1 et CM2). C'est pourquoi il a fallu réfléchir aux modalités de suivi et de validation des acquis permettant à chaque élève d'évoluer à son rythme. Les enseignants de musique ont élaboré avec les professeurs du *Conservatoire* un livret de compétences musicales en lien avec le programme de premier cycle du *Conservatoire* (livret en annexe) qui permet ce suivi personnalisé. De plus, la mise en place de

classes « musique » similaires au collège de secteur Lezay-Marnésia sous la forme d'un second cycle musical à partir de la classe de 6<sup>ème</sup> a permis d'envisager des validations de fin de premier cycle différées après le CM2.

### **Constitution des classes et effet sur le fonctionnement de l'école**

L'élaboration des emplois du temps des élèves de classes « musique » nécessite la prise en compte de nombreux paramètres :

- répartir pour chaque élève les différents cours de musique de manière équilibrée dans la semaine,
- coordonner les différentes modalités de travail en musique (petits groupes pour la technique vocale, regroupements des élèves pour le chant choral et la formation musicale)
- conjuguer les exigences du dispositif classe « musique » aux autres contraintes de l'école comme l'occupation des salles ou l'organisation des différents plannings (EPS, bibliothèque, informatique, morale, religion, enseignements des langues vivantes et des langues et cultures d'origine, activités péri-éducatives après la classe sur le même temps que le chant choral...)
- accorder projets de classe et projet musique avec la nécessaire implication des enseignants des classes concernées.

Le dispositif a un impact lourd sur le fonctionnement de toutes les classes de l'école. De plus, le choix dans les constitutions de classes conditionne l'implication directe d'un nombre plus ou moins important de professeurs et de classes. En effet, regrouper tous les élèves « musique » d'un niveau dans une seule classe permet de faciliter la coordination du travail de la classe et de travail en musique et d'impliquer par effet d'entraînement toute la classe car la proportion d'élèves « musique » est grande (15 élèves « musique » sur 20 à 25 élèves de la classe). A contrario, disperser les 15 élèves concernés d'un niveau dans deux voire trois classes permet de toucher davantage de classes mais favorise peu l'implication et la communication des adultes concernés par le même groupe d'élèves. En définitive, un équilibre est à trouver entre rayonnement du dispositif sur l'école et dispersion des élèves avec un impact sur cohésion des groupes.

Plusieurs choix ont été expérimentés avec différents résultats :

<b>Année scolaire</b>	<b>Constitution retenue</b>	<b>Observations</b>	<b>Conséquences sur l'équipe de l'école</b>
<b>2006-2007</b>	• tous les CE1 « musique » dans la même classe de CP/CE1	L'enseignant de la classe travaille uniquement avec les CP pendant le cours de formation musicale	• classe à part dans l'école, • enseignant de la classe isolé • dispositif vu essentiellement comme une contrainte
<b>2007-2008</b>	• les CE1 « musique » répartis dans 3 classes • les CE2 « musique » répartis dans 2 classes	Volonté de faire rayonner le dispositif sur un nombre important de classes mais dispersion des élèves dans de nombreuses classes	• difficultés d'organisation liées à la dispersion des élèves • peu d'implication et manque de communication des enseignants des classes (enseignants qui sont concernés par un nombre trop faible d'élèves « musique ») • absence de cohésion des groupes d'élèves « musique »
<b>2008-2009</b>	• tous les CE1 « musique » dans 1 classe de CE1 • tous les CE2 « musique » dans 1 classe de CE2 • tous les CM1 « musique » dans 1 classe de CM1	Le passage à la semaine de 4 jours et la montée en charge du dispositif impliquent davantage de contraintes d'organisation	• petit noyau d'enseignants impliqués (surtout 2 enseignants) • développement de l'articulation entre projets de classe et projet musique pour ce noyau

<b>2009-2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• tous les CE1 « musique » dans 1 classe de CE1</li> <li>• tous les CE2 « musique » dans 1 classe de CE2</li> <li>• tous les CM1 et de CM2 « musique » dans 1 classe de CM1/CM2</li> </ul>	Le dispositif remporte l'adhésion de la majorité de l'équipe enseignante et repose sur un groupe d'enseignants fortement impliqués	<ul style="list-style-type: none"> <li>• développement du travail en équipe et du travail en projet</li> <li>• renforcement du lien entre projet musique et programme de la classe</li> <li>• élèves et enseignants fédérés autour du projet <i>Jean de la Lune</i></li> </ul>
<b>depuis 2010</b>	Prise en compte des constats précédents pour la constitution des classes et importance du choix des enseignants concernés	Dispositif pleinement intégré au projet d'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>• culture du travail en équipe et du travail en projet conduisant à de nouveaux dispositifs (travail par compétences en français et mathématiques sur tout le cycle 2)</li> </ul>

La difficulté de l'équipe enseignante pour trouver le bon niveau d'engagement au lancement du dispositif a laissé place à une adhésion de plus en plus marquée à mesure que les bénéfices sur les élèves se sont révélés et que le dispositif a impliqué directement davantage de personnels. Cependant, une difficulté récurrente réside dans le nombre important d'adultes référents pour les élèves du dispositif : enseignant de la classe, enseignant d'éducation musicale (cours de technique vocale et de formation musicale), intervenant de la *Ville de Strasbourg* en chant choral et intervenants extérieurs (intervenants du *CFMI*, professionnels du spectacle...). Le temps de concertation entre ces différents adultes est nécessairement très important.

## **V) Indicateurs choisis et résultats obtenus**

### ***Indicateurs***

- acquisition des compétences musicales : suivi annuel et validation en fin de cycle
- impact sur les apprentissages fondamentaux : appétence, motivation, compétences transversales traduites dans des comportements observables par les enseignants des classes dans le cadre de l'enseignement général
- poursuite du cursus après la première année (année de stage)
- fréquentation des structures culturelles et inscription à l'école de musique du quartier et au *Conservatoire*

### ***Investissement du dispositif par les élèves et les familles***

Le dispositif s'inscrit dans le Pôle d'excellence musique du réseau d'éducation prioritaire de la Meinau ce qui lui permet d'avoir une forte exposition à travers notamment la production régulière de spectacles et l'engagement dans de nombreuses manifestations du quartier.

Les élèves inscrits poursuivent très majoritairement leur cursus jusqu'en fin de CM2 et on ne constate pratiquement aucun arrêt en fin de stage, stage qui constitue une première année d'essai. Les arrêts sont quasi uniquement dus à des déménagements et le taux de poursuite au collège est très bon puisque la majorité des élèves allant dans le collège de secteur continuent dans un dispositif analogue. Les enseignants observent cependant une difficulté pour un certain nombre d'élèves à s'investir dans le dispositif et à adhérer à un contrat social qui les contraint. Le public habituel du *Conservatoire* adhère de fait, ici il faut obtenir l'adhésion. Un travail important d'explicitation des enjeux des projets proposés est nécessaire et il permet d'obtenir l'adhésion recherchée avec un

impact positif sur la dynamique de groupe. Les différentes cohortes ont cependant des attitudes très variables et certaines ont été difficiles à motiver.

Plus généralement, l'image perçue par les élèves et les familles des classes « musique » mérite d'être améliorée. Les enjeux du dispositif à savoir l'impact positif sur tous les apprentissages et sur le développement global de l'enfant sont mal compris. De plus, le chant choral organisé hors temps scolaire est quelquefois considéré comme non obligatoire et contraignant car il nécessite de faire parfois un choix entre la musique et une autre activité comme la gymnastique en club. La musique est souvent considérée comme une discipline secondaire et la notion d'effort n'est pas forcément associée à sa pratique. De plus, un travail personnel est demandé à chaque élève. Certains parents ont du mal à encourager leur enfant pour qu'il persévère dans le travail personnel en musique et sont moins exigeants que pour d'autres disciplines. Enfin, la nécessité de préparer activement un spectacle n'est pas toujours bien mesurée car il a été régulièrement difficile de mobiliser les familles et les élèves hors temps scolaire pour la répétition générale par exemple. Plus globalement, les familles font confiance à l'école pour les projets mis en place mais, sauf cas particuliers, elles investissent peu l'école voire pas du tout pour certaines d'entre-elles (manque de communication avec certaines familles voire absence de certains parents aux représentations de leur enfant). Le dispositif doit donc savoir fonctionner même en l'absence d'un accompagnement éducatif parental régulier ou soutenu.

Les contenus abordés peuvent également poser quelques difficultés. En effet, le travail proposé touche à l'émotion et au sens du « beau ». Il repose sur un répertoire exigeant (l'opéra, la musique contemporaine...) qui est éloigné des références culturelles du quartier ce qui génère quelquefois de l'incompréhension. De plus, le partage des émotions va à l'encontre de la culture de certaines familles. Cependant, on constate un intérêt grandissant des parents à mesure que le dispositif révèle des qualités chez leur enfant. Les habitudes de travail que les élèves ont développées leur permettent d'appréhender sans réticence et même avec beaucoup de curiosité le répertoire proposé. De plus, le suivi régulier de spectacles inscrits au programme de *l'Opéra du Rhin* ou de *l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg* par les élèves et leurs parents contribue à une meilleure adhésion des familles aux projets musicaux des classes. Il faut noter que les champs musicaux proposés ont été étendus aux musiques actuelles et aux musiques électro-acoustiques pour élargir les champs culturels. Enfin, les différentes prestations des élèves souvent de très bonne qualité (concours départemental de chant choral, auditions, spectacles, présentations aux parents) ont permis de valoriser le dispositif et de renforcer l'investissement des élèves et des familles par un début de prise de conscience de la légitimité de l'accès à des pratiques culturelles inconnues.

### ***Insertion du dispositif dans l'école et effet sur les pratiques***

L'organisation des classes « musique » conditionne toute l'organisation de l'école. Les élèves « musique » représentent environ le quart de l'effectif total de l'école. Le dispositif bénéficie donc d'une forte implantation dans l'école et il constitue un élément essentiel du projet d'école. Les importantes contraintes de fonctionnement qu'il impose affectent l'ensemble de l'établissement. En particulier, il est nécessaire de faire travailler différents groupes d'élèves « musique » sous différentes modalités (groupes de 4 à 6 élèves, groupes de 15 élèves voire regroupements plus importants) tout en respectant l'équilibre des activités musicales dans la semaine et ceci pour chaque élève. Cela conduit à une organisation complexe qui prend en compte de nombreux autres paramètres sur temps scolaire et hors temps scolaire. De plus, dans les classes, les professeurs doivent adapter leur fonctionnement aux différents déplacements d'élèves qui sont programmés dans la semaine (sortie de classe de certains élèves pour le cours de technique vocale par exemple) avec le risque de fragiliser la cohésion de la classe. L'organisation du travail de la classe doit être rigoureuse et permet quelquefois peu de souplesse face aux aléas (absence, changement non prévu...) notamment quand un projet d'envergure comme *Jean de la Lune* est mené. Dans ce contexte, l'engagement des professeurs des classes doit être important pour que le dispositif fonctionne.

Le dispositif interroge l'ensemble des enseignants sur la place des pratiques artistiques et culturelles et les engage dans une dynamique de travail en projet. La présence de classes « musique » dans l'école a permis d'augmenter la part accordée aux pratiques artistiques et culturelles en direction de tous les élèves. Tout d'abord, au sein de la classe, la présence d'élèves « musique » constitue une source d'enrichissement pour tous les élèves. C'est l'ensemble de la classe qui s'engage dans les projets artistiques et culturels même si les élèves « musique » font un travail musical plus spécifique et plus avancé. Cet engagement d'ensemble permet de renforcer la cohésion de classe. De plus, lorsque les élèves « musique » quittent la classe pour les cours de musique, les activités proposées par l'enseignant aux élèves « non-musique » sont souvent des activités dans le domaine culturel. La place de l'enseignant chargé de mission musique pour le quartier est essentielle puisqu'il intervient souvent pour développer la pratique du chant avec les élèves « non-musique » en parallèle du fonctionnement du dispositif classe « musique ». Enfin, les projets musicaux concernent souvent plusieurs classes dont des classes avec élèves « musique » et des classes ordinaires. Le dispositif impulse ainsi des projets à l'échelle de l'école dans lesquels les enseignants des classes ordinaires ne se seraient pas lancés seuls. Après un an de travail en classe « musique » sur des projets autour de l'opéra, la plupart des enseignants des classes se sentent capable d'aborder seuls un projet interdisciplinaire autour d'une œuvre lyrique par exemple.

La nature interdisciplinaire des projets a également un effet sur les pratiques des enseignants et la manière qu'ils ont de programmer l'ensemble des apprentissages. Il est nécessaire de lier programme de la classe et projets musicaux et l'on constate que les enseignants tendent à s'appuyer sur les projets musicaux pour mettre en place les apprentissages dans les différentes disciplines. Par exemple, les thèmes abordés par les œuvres musicales donnent souvent lieu à l'étude de textes d'auteurs de la littérature, à des productions d'écrits ou à des recherches en histoire ou en géographie. Certains enseignants vont jusqu'à travailler, par le biais de la musique, des compétences spécifiques comme les compétences phonologiques qui sont utiles à l'apprentissage de la lecture au cycle 2. Les habitudes de travail sur des compétences bien identifiées ainsi que la nécessité de s'adapter à une organisation complexe de l'école ont permis aux enseignants de développer des savoir-faire transférables. L'expérience acquise a même conduit à l'organisation d'un système complexe de travail en groupe de niveau en lecture et en mathématiques à l'échelle de tout le cycle 2, organisation initiée par des enseignants engagés dans le dispositif classe « musique ».

Le dispositif a un impact plus général sur le travail en équipe et la cohésion des adultes de l'école. Pour que le dispositif fonctionne, il est indispensable que chaque adulte accepte de dépendre des autres et de consacrer un temps important à la concertation. Un effet positif lié à cette posture est la mise en place d'une culture de l'observation et de l'évaluation croisées des élèves. Plusieurs adultes sont concernés par chaque groupe d'enfants et ils conduisent ensemble une réflexion sur la gestion des groupes et des individus. Cependant, pour que les élèves travaillent aussi bien avec tous les adultes qui le concernent, le statut de chacun d'eux doit être clarifié et des règles communes doivent être mises en place. Ce point nécessite une attention particulière notamment en secteur d'éducation prioritaire où la notion de référents est particulièrement importante pour les élèves. Avec le développement du dispositif sur tous les niveaux de classe du CE1 au CM2, le nombre d'enseignants concernés est devenu important et les moments communs pour la concertation sont devenus difficiles à trouver. On constate cependant que la dynamique collective à l'école de la Canardière s'est améliorée chaque année avec une adhésion progressive de l'ensemble de l'équipe au dispositif. La cohésion se manifeste d'ailleurs avec la mise en place d'une chorale d'adultes à l'école.

### ***Ouverture culturelle et acquisitions musicales***

Les classes « musique » abordent plus particulièrement des œuvres lyriques classiques, cependant différents champs musicaux sont explorés par les élèves : la musique classique et contemporaine, les musiques traditionnelles, le jazz, les musiques actuelles et les musiques électro-acoustiques. La place prépondérante donnée à l'opéra permet de nouer naturellement des liens entre

travail musical et travail en classe : relation entre le chant, la littérature, l'histoire, la géographie, les langues vivantes, le théâtre, l'expression orale ou encore la narration (lien entre musique et histoire racontée). Par exemple, les projets construits à partir des opéras *Macbeth* et *Richard III* ont permis d'aborder en classe un programme de travail transversal autour des œuvres de Shakespeare.

La problématique des références culturelles se pose continuellement car le dispositif vise principalement à apporter une culture qui n'est pas familière à l'environnement familial de l'enfant. C'est pourquoi le dispositif doit aussi pouvoir s'appuyer sur un terrain culturel connu. Les projets basés sur les musiques actuelles ou les musiques traditionnelles ont suscité un écho favorable auprès des familles tout en explorant le thème de la tolérance et du respect de l'autre. Des œuvres comme *l'Enlèvement au Sérail* de Mozart ont même permis de lier dans un projet l'opéra étudié et l'enseignement des langues et cultures d'origine des élèves de l'école. L'élargissement à des chants du monde entier a été l'occasion de développer la curiosité et l'ouverture culturelle des enfants. Les enseignants constatent une adhésion mieux consentie aux différentes musiques proposées et la disparition du phénomène de rejet : toutes sortes de musique et de culture comme par exemple la culture Yiddish peuvent être abordées. Les musiques électro-acoustiques ont également contribué à mettre en résonance le travail des élèves et leur environnement à travers notamment un investissement de la musique par la manipulation de sons d'abord écoutés et analysés, puis enregistrés et mixés dans des compositions ou des improvisations.

Le choix des œuvres constitutives des projets mis en place dans les classes « musique » est fait en fonction du programme de *l'Opéra du Rhin*, de *l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg* et de *Pôle Sud*. Les élèves vont voir les spectacles en ayant préparé en amont la sortie à travers la visite des lieux de représentation (scène, coulisses, ateliers de décors et costumes) et l'étude de l'œuvre et du livret. Ils rencontrent les artistes et travaillent avec différents professionnels sur des productions qu'ils élaborent en parallèle et qu'ils présentent par ailleurs aux parents. Régulièrement, des projets plus ambitieux sont menés comme *Jean de la Lune* : création musicale des classes « musique » en lien avec un compositeur et travail avec un scénographe un metteur en scène et un ensemble instrumental baroque pour des représentations sur la grande scène de *Pôle Sud*.

Le programme de travail en musique dans le cadre des cours de technique vocale et de formation musicale a été co-élaboré avec le *Conservatoire de Strasbourg* et il est détaillé dans le livret de compétences musicales accompagnant chaque élève. L'évaluation des acquis se fait annuellement en interne sur la base du livret de compétences et se fait également régulièrement en externe par le *Conservatoire* dans le cadre du suivi des prestations des élèves sur scène. En fin de cycle, un examen de validation est organisé. Les élèves se présentent en audition devant un jury composé des professeurs de musique du dispositif et du *Conservatoire*. Les prestations en public et les éléments du livret de compétences sont également pris en compte dans l'examen. Les élèves n'ayant pas le niveau requis pour présenter l'examen comme par exemple les élèves entrés en cours de cursus ont la possibilité de présenter l'examen en différé au collège. La première cohorte ayant débuté en 2006 au CE1 a vu 9 de ses élèves validés en fin de CM2 (2010) : les élèves non validés sont les élèves entrés en cours de cursus. La deuxième année d'examen (2011) n'a permis de valider que 4 élèves avec le constat d'un effet de cohorte très important puisque le groupe s'est clairement montré tout au long du premier cycle moins motivé que toutes les autres cohortes inscrites dans le dispositif. Enfin, les examens organisés en 2012 ont permis la validation en fin de CM2 de 7 élèves.

L'investissement des structures culturelles par les familles et les élèves constitue un indicateur important du dispositif. Plusieurs constats ont été faits. D'abord, la pratique musicale des enfants en classe « musique » commence à toucher les familles : de nombreux spectacles sont vus par les élèves avec leurs parents dans différents lieux comme *Pôle Sud* ou *l'Opéra du Rhin*. Cependant, le programme des spectacles et les œuvres étudiées intéressent les élèves mais pas forcément les familles qui affichent souvent de l'incompréhension. La fréquentation des écoles de musique s'est développée puisque 10 élèves sur les 60 élèves « musique » de l'école sont inscrits par ailleurs au *Conservatoire*, à l'école de musique de *Pôle Sud* ou en cours privés.

### ***Musique et apprentissages langagiers***

Les activités de lecture et de chant montrent de fortes similarités. Ce sont d'abord des processus de type audio-visuel impliquant une coordination d'actions et une focalisation de l'attention. Elles reposent toutes les deux sur la combinaison de sons avec un système de décodage-encodage visant à produire du sens dans un environnement nourri de références culturelles. Dans les deux cas, différents paramètres contribuent à la construction du sens : la métrique, l'intonation, l'articulation, l'accentuation, le placement des césures, la ponctuation, la syntaxe... De plus, aussi bien le lecteur que le chanteur peut se retrouver en situation de compréhension et d'interprétation du sens, de production (écriture d'un texte ou d'une pièce musicale), de communication voire de mise en scène plus particulièrement pour l'opéra (éloquence, recherche d'un effet théâtral, expression corporelle et danse). Dans le domaine de la compréhension, le lecteur et le chanteur doivent tous deux rechercher les éléments de sens explicites et implicites, découvrir l'intention de l'auteur et se forger une opinion et un jugement personnel, la musique venant soutenir le sens du texte dans le cas du chant. Dans les deux cas, les compétences orales sont essentielles, plus particulièrement celles qui relèvent du lexique et de la phonologie (perception et imitation des sons, discrimination auditive, conscience phonologique...) avec une place importante donnée au geste vocal (motricité fine de la bouche, de la langue ou du larynx) travaillé aussi bien en musique qu'en rééducation au service de l'apprentissage de la lecture chez l'orthophoniste. Enfin, dans le cas des chants en langue étrangère, l'observation des particularités propres à chaque langue (accentuation, sonorités, ponctuation...) permettent la mise en place d'activités métacognitives dans les domaines de la phonologie et de la métrique.

La recherche scientifique explore ces questions depuis de nombreuses années avec pour hypothèse de travail que musique et langage interagissent car ils sollicitent des zones cérébrales et des compétences communes. Les conclusions ne sont pas encore suffisamment étayées mais un large faisceau de présomptions se dessine en faveur d'une forte plus-value de l'entraînement musical sur l'apprentissage de la lecture. En France, l'équipe « Musique et Langage » du CNRS dirigée par Mireille Besson analyse l'effet de l'entraînement musical sur les apprentissages. La pratique musicale régulière (quelques heures par semaine) dès le plus jeune âge transforme la structure du cerveau de façon profonde et durable. La pratique musicale voire simplement l'environnement musical impactent fortement sur les habiletés simples (niveau phonologique) comme la discrimination auditive, le traitement de l'information auditive ou le transcodage intermodale audio-visuel (décodage-encodage en lecture, relation grapho-phonétique). De plus, les habiletés de niveau élevé (compréhension) sont également améliorées. On peut également citer le professeur Michel Habib (programme RESODYS) qui utilise l'entraînement musical à raison de 3 heures par semaine pendant quelques semaines en traitement de la dyslexie.

Les enseignants de l'école font un constat similaire : avec le travail musical, les compétences phonologiques sont évidemment améliorées d'autant plus qu'elles sont spécifiquement travaillées au cycle 2 par le biais de la musique. De plus, les élèves en difficulté bénéficient d'une plus-value des activités musicales sur leurs apprentissages. Enfin, l'ensemble des élèves « musique » ont une meilleure lecture orale.

### ***Impact de la pratique de la musique sur le développement personnel des élèves***

L'équipe de l'école constate une importante évolution dans le domaine relationnel. Le chant choral permet de réunir des élèves très divers autour d'une belle production. Chaque voix avec son timbre particulier trouve sa place dans l'ensemble et le fait de dépendre des autres favorise l'esprit de groupe et la coopération. Les élèves « musique » trouvent mieux leur place dans un groupe de travail, ils s'engagent plus rapidement dans une activité de groupe et recherchent entre eux une cohérence de fonctionnement même si certaines relations interindividuelles peuvent demeurer conflictuelles. L'équipe constate aussi des résultats très différents selon les cohortes. La cohésion n'a pas toujours été atteinte de manière satisfaisante avec certains groupes d'élèves « musique » et en particulier la cohorte de 2007 déjà citée précédemment.

Le dispositif est vecteur de bien-être pour les élèves. Les nombreux exercices qui concernent la posture et la respiration contribuent à développer la conscience de soi et de son corps. Le travail vocal va également dans ce sens. De plus, les activités corporelles et la danse en particulier aident les élèves à se sentir mieux dans leur corps. A travers les différents exercices proposés, les élèves apprennent à se respecter et à prendre soin de leur corps et de leur voix. Enfin, le temps de travail en petit groupe (cours de technique vocale) est un temps qui permet aux élèves de se décontracter et de verbaliser ce qui les concerne avec un effet positif sur le retour en classe : les élèves sont à nouveau disponibles pour de nouveaux apprentissages.

La pratique du chant choral permet également de développer la confiance en soi. Les nombreuses représentations devant un public sont autant d'occasions de mettre en valeur les élèves et le travail qu'ils accomplissent. Cette exposition aux autres d'abord en petits groupes (cours de technique vocale) puis devant un public plus large et enfin sur scène encourage les élèves, y compris les plus discrets, à prendre confiance en eux et à avoir une meilleure aisance corporelle. Les enseignants observent dans le même temps une amélioration de la participation et de l'investissement des élèves en classe. Par ailleurs, le chant touche à l'émotionnel et à l'intime, sujets qui peuvent être abordés en classe, mais il joue aussi le rôle de révélateur notamment des difficultés personnelles de certains élèves. Cependant, l'espace de parole que constitue le cours de technique vocale peut devenir le lieu où des conflits entre élèves se désamorcent.

Les attentes en termes de retombées sur la mémorisation et l'attention sont satisfaites. Les enseignants constatent une meilleure mémorisation des chants, des poèmes et des leçons. La mémorisation est plus rapide mais elle est aussi de meilleure qualité. Les élèves sont capables de mémoriser des données complexes telles que l'ensemble des consignes d'interprétation d'un chant (intonation, ponctuation, expression corporelle...) et traitent mieux les consignes complexes en classe. Plus généralement, les élèves montrent des aptitudes à coordonner des actions complexes. Par exemple, lors de présentation d'un chant en chœur, ils peuvent être amenés à coordonner la lecture de notes, l'observation du chef de chœur, la recherche en mémoire, la prise en compte des autres chanteurs voire des autres voix (chant en canon ou à plusieurs voix), la maîtrise des gestes et des postures, l'observation de l'effet produit sur le public... Ce type de coordination correspond à ce que des chercheurs comme Stanislas Dehaene nomment l'attention exécutive. Cette forme de focalisation de l'attention consiste à conserver en tête un plan avec un déroulement d'étapes et à contrôler les différentes actions pour atteindre le but visé. Selon Dehaene, l'attention exécutive qui est typique de la pratique musicale est également primordiale dans tous les apprentissages scolaires.

En ce qui concerne l'attitude face au travail scolaire, plusieurs progrès sont notés. D'abord, les habitudes de travail sous la forme de réaction immédiate à des consignes verbales et non-verbales a permis de développer les capacités de concentration des élèves. De plus, la qualité exigée dans les productions vocales conduit les élèves à accepter progressivement l'idée d'effort. L'exigence sur la posture leur permet également de prendre conscience qu'un comportement correct est attendu et que cela passe d'abord par un maintien corporel correct. Ensuite, le travail régulier en projets et en groupe a permis le développement de l'autonomie des élèves. Enfin, des progrès significatifs ont été observés dans le rapport à l'erreur. La musique est une discipline où les élèves s'exposent aux autres et où l'erreur est manifeste. Pour que la production vocale soit acceptée de tous, l'erreur doit être traitée immédiatement. Les consignes et les conseils ne sont dès lors pas vécus négativement mais de manière constructive. Le statut de l'erreur s'en voit modifié. Progressivement, l'envie de répondre avant tout aux attentes du maître (constats des enquêtes PISA) est remplacée par le souci de qualité du produit offert et la recherche de critères pour améliorer sa production. Les élèves vont même jusqu'à s'autoriser des prises de risque intelligentes.

## **Résultats scolaires**

A l'école élémentaire, l'observation des retombées sur les résultats scolaires s'est faite tout au long du cursus avec une attention particulière portée aux élèves les plus fragiles. La mesure de l'impact direct du dispositif sur les résultats scolaires est difficile à établir étant donné le nombre important d'autres paramètres impliqués dans la réussite ou l'échec des élèves. Cependant, l'évolution scolaire positive des différentes cohortes donne quelques motifs de satisfaction à l'équipe de l'école. Il faut d'abord rappeler que les résultats scolaires ne sont pas pris en compte dans le recrutement et plusieurs élèves en difficulté intègrent le dispositif chaque année. Après six années de fonctionnement, aucun décrochage scolaire n'a été constaté : tous les élèves poursuivent le cursus scolaire et musical jusqu'au bout, même les élèves les plus fragiles. Les élèves en difficulté peuvent poursuivre en classe « musique » sans échec. On observe même quelques belles réussites parmi les élèves en difficulté.

Au passage au collège les observations faites à l'école élémentaire en ce qui concerne les résultats scolaires sont confirmées. De plus, deux observations sont faites : d'une part, les élèves « musique » montrent une meilleure capacité à se mobiliser rapidement dans les activités proposées et d'autre part, les habitudes de travail en autonomie et de changements réguliers d'adultes prises à l'école élémentaire les ont bien préparés au passage au collège.

Une étude précise des résultats avec un suivi de scolarité des deux premières cohortes a été réalisée. La première cohorte, entrée dans le dispositif en CE1 à la rentrée 2006, est inscrite en classe de 5<sup>ème</sup> à la rentrée de 2011. La seconde cohorte, entrée dans le dispositif en CE1 à la rentrée 2007, est inscrite en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée de 2011. Le suivi repose sur l'analyse des livrets scolaires trimestriels du CE1 au collège. Globalement, on constate qu'il n'y a pas de baisse des résultats mais plutôt des améliorations. Collectivement, les élèves « musique » sont dans la moyenne des classes du collège. Individuellement, on observe que les bons élèves sont restés bons et que les élèves moyens et faibles se sont pour la plupart améliorés. Quelques élèves en difficulté en CE1 sont devenus assez bons au collège en se plaçant juste au-dessus de la moyenne de la classe. La dernière observation importante est la forte corrélation entre le temps passé dans le dispositif et l'effet qu'il produit sur l'élève : on constate un impact positif voire très positif pour les élèves inscrits depuis le début dans le dispositif et un impact positif ou nul si l'élève a passé peu de temps dans le dispositif.

## **VI) Eléments du projet transférables**

### ***La classe « musique » est un élément dynamisant du Pôle d'excellence musique***

Le dispositif a pu être mis en place sur un territoire en éducation prioritaire ayant une expérience et une histoire de la pratique du chant choral. La classe « musique » a pu s'appuyer sur le Pôle d'excellence musique du réseau d'éducation prioritaire de la Meinau pour s'inscrire dans une démarche globale de valorisation des actions musicales. De plus, le recrutement des élèves a concerné un secteur assez large et des enfants ayant déjà une pratique du chant choral. Le dispositif a pu quant à lui rayonner sur l'ensemble des établissements du quartier et dynamiser le Pôle d'excellence en développant un nombre important de projets artistiques de qualité systématiquement conduits avec d'autres classes (« non-musique ») du quartier.

### ***Le dispositif ne peut pas fonctionner sans des partenariats forts***

Le dispositif nécessite un engagement fort des partenaires et un cadrage précis des rôles de chacun. La formule expérimentée à l'école de la Canardière s'est montrée efficace :

- *L'Education nationale* a contribué fortement en mettant à disposition des personnels et assurant l'insertion du dispositif dans le cadre scolaire,

- La collectivité territoriale, ici la *Ville de Strasbourg* et sa *Direction de l'enfance et de l'éducation*, a permis la mise en œuvre d'un projet éducatif commun à l'école de la Canardière à travers notamment une articulation forte entre temps scolaire et périscolaire,
- La structure experte, ici le *Conservatoire de Strasbourg*, a soutenu la démarche pédagogique et a apporté une validation externe au dispositif avec une adaptation nécessaire au public d'éducation prioritaire,
- Les structures culturelles (*Opéra du Rhin, Orchestre Philharmonique de Strasbourg, Pôle Sud...*) et les structures qui financent les intervenants (*DRAC, ACMISA...*) ont permis la mise en place de projets enrichissants et un réel développement de la pratique musicale.

### **Le pilotage multi-institutionnel se fait à plusieurs niveaux**

Il a été nécessaire de mettre en place plusieurs niveaux de pilotage avec les différents partenaires du dispositif.

- Au niveau de l'école, la réunion régulière des acteurs directs du dispositif a permis d'assurer le suivi des élèves, la gestion opérationnelle des classes « musique » et la mise en œuvre des projets avec les différentes structures culturelles. Ces réunions ont concerné le directeur de l'école, les intervenants ainsi que les responsables d'organisation de la *Direction de l'enfance et de l'éducation* de la *Ville de Strasbourg*, l'enseignant chargé de mission musique du Pôle d'excellence, les enseignants « musique » et les enseignants des classes.
- Par ailleurs, des réunions concernant les enseignants « musique » et les personnels référents du *Conservatoire* ont été organisées autour de la question des acquisitions musicales des élèves (test d'entrée, programme de travail, livret de compétences, validation des acquis).
- Enfin, des réunions de pilotage global ont été organisées avec les responsables des différents partenaires au lancement des classes « musique » puis après 3 ans de fonctionnement afin de définir collégialement les grandes orientations du dispositif.

### **Les personnels impliqués doivent être en adéquation avec le dispositif**

Au sein des classes « musique », les personnels directement impliqués jouent un rôle prépondérant.

- Dans le domaine musical, les intervenants doivent être qualifiés et en adéquation avec le dispositif aussi bien en termes de contenu que de public. Les personnes recrutées sont des chefs de chœur diplômés et compétents pour le travail en zone d'éducation prioritaire. L'enseignant « musique » de *l'Education nationale* a une qualification du *Conservatoire* et une pratique personnelle du chant choral. Une fiche de profil de poste et une lettre de missions ont été rédigées en ce sens pour son recrutement. Les intervenants de la *Ville de Strasbourg* sont eux aussi recrutés sur profil et ont le Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI).
- Concernant le domaine scolaire, le dispositif nécessite un engagement de l'équipe enseignante de l'école, équipe capable de travailler en coopération, acceptant de consacrer un temps important à la concertation et capable de s'adapter à de multiples contraintes. Le choix fait en conseil des maîtres des enseignants qui prennent en charge les élèves « musique » doit pouvoir s'appuyer sur les différentes contraintes.

### **La classe « musique » de l'école élémentaire peut fonctionner grâce au collège de secteur**

Le dernier élément transférable concerne les relations avec le second degré. D'abord, le collège, tête de réseau, porte le Pôle d'excellence musique et assure la gestion financière des subventions allouées. De plus, l'enseignant « musique » du dispositif est titulaire d'un poste *Ambition Réussite* basé au collège Lezay-Marnésia et en service partagé entre le collège et l'école. Cela a permis en outre au Principal de construire un dispositif analogue au collège porté par l'enseignant « musique » et le professeur d'éducation musicale des classes ordinaires. Cette volonté a permis de créer une dynamique école-collège permettant la poursuite et la validation différée mais aussi la mise en place de projets musicaux communs.